

Club inter-régional Sud-Ouest Plans de Paysage

Réunion technique n°3 – 1 juillet 2016 – Castres (Tarn)

Préambule

Cette troisième réunion du club inter-régional Plan de Paysage sud-ouest est l'occasion de la participation active du CEREMA dont la fonction est une assistance à maîtrise d'ouvrage du bureau des paysages et de la publicité du Ministère. Il va ainsi contribuer à donner une information directe des avancées méthodologiques récentes sur la réalisation de plans de paysage.

État des lieux des démarches

Sur chaque territoire représenté, l'avancement de la démarche PP est précisé.

Véziaux d'Aure

Lauréat 2015. Consultation des bureaux d'études en cours avec 6 candidatures. Choix du lauréat semaine prochaine. Découpage de la mission en deux tranches, une ferme (correspondant au diagnostic + OQP) et une optionnelle (correspondant au plan d'actions). Le démarrage des études devrait intervenir cet été. Précaution prise du fait des incertitudes avec les regroupements de communautés de communes.

Le Plan de paysage peut être un préalable à un hypothétique PLUi.

Lomagne gersoise

Lauréat 2015. Le bureau d'études a été retenu (F. Bonneaud) suite à audition des quatre candidats retenus en seconde phase. Démarrage des études cet été. Le PP pourra servir au PLUi, notamment en terme de diagnostic paysage. Ce sera une clé d'entrée dans cette démarche. La collectivité garde quelques ressources financières pour lancer rapidement une ou deux actions paysagères.

Albigeois

Lauréat 2013. Dernière phase du PP en cours (plan d'actions). Engagement prestations milieu 2014. En attente du retour des partenaires sur la dernière phase d'études.

A la rentrée, document porté à connaissance de tous les élus de l'agglomération. Un séminaire est envisagé en fin d'année pour les sensibiliser à la démarche.

Le PP fédère les élus dans le lancement du PLUi. Il sera réutilisé notamment dans le cadre du PADD. Concernant la cité épiscopale (UNESCO), le PP permet d'envisager un plan de gestion qui concerne l'écrin jusqu'aux premières crêtes environnantes (Réfléchir sur une zone tampon correspondant). Enclenchement du PLUi en fin d'année 2016

Le SCoT va s'emparer des éléments du PP mais partiellement du fait du territoire considéré. Niveaux d'études différents sur les 3 intercommunalités considérées (pas de PP sur deux d'entre elles).

Labastide-Murat

Lauréat 2013. Démarche du plan de paysage décevante dans sa première partie (voir CR des autres rencontres) du fait du prestataire et du montant financier de la prestation. Finalisation de la démarche en plan d'actions réalisée conjointement par le PNR des Causses du Quercy et le CAUE 46. Programme d'une centaine d'actions, ambitieux à démarrer. La question paysage reste un domaine assez bien partagé entre élus et techniciens.

Canigou

Lauréat 2015. Consultation en cours avec prévision de retenir un lauréat en début juillet. Coût des prestations revu à la baisse (40 k€ au lieu de 60 k€) du fait de difficultés sur des financements européens.

Présentation

Retours sur les nouvelles du séminaire national du 11 mai et les avancées méthodologiques

Voir les éléments dans la présentation jointe

Documents méthodologiques

Ouverture d'un extranet

Feuille de route du club

Discussion

Concernant le rapprochement de la démarche PP avec les territoires lauréats TEPCV, bien que la question paysagère soit partie intégrante, il y a un refus que les fonds TEPCV puissent abonder le financement des PP (Lomagne gersoise).

Sur cette question des coûts, il reste une difficulté d'évaluer ce que représente l'animation.

Concernant la sensibilisation des acteurs, elle reste difficile. Le plan de paysage apparaît encore comme une contrainte supplémentaire. Les visites sur terrain, comme celle effectuée en juillet 2015 avec les élus en début de démarche, sont un bon moyen (Grand Albi). Cette acculturation marche bien. Ces visites sur terrain devraient aussi être organisées en direction des instructeurs de PC qui ne sont pas sensibilisés au paysage.

Comment sensibiliser les acteurs socio-économiques (pas seulement leurs représentants des chambres consulaires), notamment sur la question des zones d'activités ? De la même façon, s'agissant des bâtiments photovoltaïques à vocation agricole, il y a nécessité d'approcher les agriculteurs. Comment faire évoluer cette pratique ? (Lomagne gersoise). Comment anticiper sur les projets avant les dépôts des permis ? Voir avec les acteurs de la filière photovoltaïque, ainsi qu'avec le Ministère qui favorise ce type de projet¹ sans obligatoirement avoir un regard sur les conséquences architecturales et paysagères.

Certains effets passent aussi par le traitement de l'interface public – privé, autrement dit par la clôture.

1 <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Installations-moyennes-100-250-kWc.html>

Attentes particulières

Affirmer cette articulation entre PP et PLUi.

Comment assurer une animation une fois le processus d'études finalisé ?

Peut-être faudrait-il envisager que le PP soit réglementaire, notamment au travers des OQP ?

La cartographie dans le PP est indispensable, notamment pour sa traduction dans le PLUi, permettant d'envisager des OAP paysagères. Comment les formaliser concrètement ?

Difficulté d'une traduction réglementaire des interfaces / lisières.

Participants

Grand albigeois	Denis RAYSSEGUIER (Grand Albigeois)
	Pascal ANDREY (DDT du Tarn)
	Corinne KRON-RAMIREZ (DREAL) excusée
Lomagne gersoise	Nicolas DARCANGE (CC de la Lomagne gersoise)
	Christophe SABOT (DDT du Gers) excusé
	Isabelle JARDIN (DREAL) excusée
Labastide-Murat	Alain HATTERLEY (DDT du Lot)
	Jérémy CHOKROUN (PNR Causses du Quercy) excusé
Véziaux d'Aure	Laurent BAZERGUE (CC des Véziaux d'Aure)
	Pascale LASSERRE (DDT des Hautes-Pyrénées)
	Pierre LAPENU (Parc National des Pyrénées)
	Jean-Yves PESEUX (DREAL) excusé
Canigou	Didier ROCHOTTE (DREAL LR), excusé
	Florian CHARDON (Grand Site de France Canigou), excusé
CEREMA	Nadia AUBRY (Dter Est)
	Bénédicte BAXERRES (Ster Sud-Ouest)
Animateur	Alain GUGLIELMETTI (DREAL)

Pièces jointes

Présentation DREAL